

À l'ouverture de la séance du 12 mai 2022, 29 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 21 membres présents, 8 procurations).

## **1. Procès-verbal du CA**

### **2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 14 avril 2022**

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

## **2. Enseignement et conventions**

### **2.1 Création du DU « Hypnose clinique et thérapeutique » - Faculté de Santé**

La création du D.U. est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, 1 membre ayant quitté la séance.

## **3. Prospective et moyens**

### **3.1 Validation du choix du commissaire aux comptes – vote**

Le Conseil d'Administration approuve l'offre de la société KPMG sous réserve de la notification du marché subséquent n° 2021-06 « Certification des comptes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et missions connexes » établi dans le cadre de l'accord cadre n° 19-20 -PAM-CAC de l'AMUE.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.2 Appel à cotisation Anjou-Interlangues 2020-2021 – part variable – vote**

Le montant de la part variable que l'Université d'Angers doit verser au profit d'Anjou-Interlangues pour l'année 2020-2021, d'un montant de 12 680,80 euros, est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.3 Appel à cotisation Anjou-Interlangues 2021-2022 – part variable - vote**

Le montant de la part variable que l'Université d'Angers doit verser au profit d'Anjou-Interlangues pour l'année 2021-2022, d'un montant de 13 552 euros, est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**  
Président de l'Université  
d'Angers

**Signé le 14 mai 2022**